

DEMANDE DE SUBVENTION 2021

A retourner en Mairie avant le 15 février 2021

Identité de l'Association

Intervention sociale et santé

Culture

Services généraux et organismes divers

Sécurité et salubrité publique

Sport et jeunesse

Enseignement et formation

Première demande

Renouvellement

Montant Alloué en 2020

Montant Sollicité pour 2021

1 - IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Nom de votre association :
Sigle :
Adresse de son siège social :
Code postal : Commune :
Téléphone : Télécopie :
Courriel :

N°SIRET (Obligatoire):

Objet de l'association :

2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUALITE	NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Président(e)			
Trésorier(e)			
Secrétaire			

3 - PERSONNELS

Personnels	Nombre	Fonctions
Salariés (rémunérés par l'association)		
Bénévoles		

4 - ADHESION

Nombre d'adhérents ou licenciés :

(A jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Adhérents	Fouesnantais	Hors Fouesnantais
Nombre		

Montant de l'adhésion annuelle à l'Association :

Adhésion	Plein Tarif	Tarif réduit
N -1		
N		

5 - AIDE MUNICIPALE N-1

	Descriptif
Subvention	Montant N-1 :
Personnel Technique	
Prêt de matériel	
Locaux	
Autre (à préciser)	

6 – COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

A compléter où joindre vos comptes validés à la dernière Assemblée Générale

Exercice : date de début : date de fin :

Charges	Compte de résultat anticipé (année N -1)	Prévisionnel (année N)	Produits	Compte de résultat anticipé (année N -1)	Prévisionnel (année N)
60 – Achat			70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises		
Achat d'études et de prestations de services			Prestation de services		
Achats non stockés de matières et de fournitures			Vente de marchandises		
Fournitures non stockables (eau, énergie)			Produits des activités annexes		
Fourniture d'entretien et de petit équipement			-		
Autres fournitures			-		
61 – Services extérieurs			74 – Subventions d'exploitation		
Sous traitance générale			État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))		
Locations			-		
Entretien et réparation			Région		
Assurance			-		
Documentation			-		
Divers			Département		
62 – Autres services extérieurs			-		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Communes		
Publicité, publication			-		
Déplacements, missions			-		
Frais postaux et de télécommunications			Organismes sociaux		
Services bancaires, autres			-		
63 – Impôts et taxes			-		
Impôts et taxes sur rémunération			Fonds européens		
Autres impôts et taxes			CNASEA (emplois aidés)		
64 – Charges de personnel			Autres recettes (précisez)		
Rémunération des personnels			-		
Charges sociales			75 – Autres produits de gestion courante		
Autres charges de personnel			dont cotisations		
65 – Autres charges courantes			76 – Produits financiers		
66 – Charges financières			77 – Produits exceptionnels		
67 – Charges exceptionnelles			78 – Reprises sur amortissement et provisions		
68 – Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)			79 – Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES			TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS		
86 – Emplois des contributions volontaires en nature			87- Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévoles			Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES RECETTES		



A REMPLIR IMPERATIVEMENT		
		Préciser la date
Résultat de l'exercice		
Solde des comptes courants		
Soldes des placements financiers		

Une copie des situations bancaires pourrait vous être demandée

7 - DEMANDE DE SUBVENTION

Merci de mettre particulièrement en lumière vos actions sur le territoire de Fouesnant-les Glénan

Objet de la demande

Fonctionnement de l'association

Investissement :

Investissements prévus	Coût

Projet spécifique :

Description du projet spécifique	Coût

8 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par des instances statutaires.
- Demande une subvention de : €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association correspondant **au RIB fourni** :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

IBAN (International Banking Account Number)						

BIC (Bank Identification Code)

Fait à **le.....**

Nom, prénom

Signature :

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

Ces différents documents doivent être fournis à l'appui de votre demande de subvention :

- les statuts de l'association, régulièrement déclarés et en un seul exemplaire ;
- la liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du Conseil d'administration et du bureau...);
- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- les derniers comptes approuvés et certifiés conformes par le Président (bilan, compte de résultats et annexes) ;
- le dernier rapport d'activité approuvé, dont le procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
- toute pièce justificative relative à l'activité de l'association (revue de presse, plaquettes...);
- pour les subventions d'investissement : joindre les plans et devis estimatifs.

Pour information, il est rappelé que la loi du 12 avril 2000 dispose notamment :

- 1) Obligation de signer une convention lorsque la subvention allouée à un organisme de droit privé dépasse le seuil de 23 000 €.
- 2) Obligation, pour les associations recevant annuellement de l'ensemble des autorités administratives (État, collectivités territoriales, établissements publics) une subvention supérieure à 153 000 €, de déposer à la Préfecture du département où se trouve leur siège social, leur budget, leurs comptes, les conventions et, le cas échéant, les comptes rendus financiers d'utilisation des subventions reçues.

Par ailleurs, il vous est rappelé que vous êtes tenu de transmettre, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée :

- le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association ;
- le compte rendu financier de l'action financée.